LES RATS D'USINE

Un homme de peine de « La Société Anonyme de l'Alma », même rue, Joseph Devolder, 54 ans, demeurant rue de Bapaume, 28, à Croix, a été arrêté, en flagrant délit, au moment où il sortait de l'usine, chargé de 10 balaises de laine prélevées dans l'atelier.

Il a été conduit aussitôt au poste de police du 2e arrondissement et mis à la disposition de M. le commissaire de police, Barthouil.

Le magistrat, au cours de l'enquête immédiatement ouverte, a inculpé dans cette affaire, et des vols similaires antérieurs, un autre ouvrier de l'établissement, J.-B. Van den Heuk, tisserand, habitant Croix, rue Thiers ; celui-ci sera poursuivi pour recel.

LIGUE DES FONCTIONNAIRES PÈRES DE FAMILLE NOMBREUSE

Section du Nord. — Groupe de Roubaix

Dimanche 21 juin, à 10 heures et demie précises, au Café des P. T. T., rue du Vieil-Abreuvoir, aura lieu la réunion générale que nous avons déjà annoncée.

Ordre du jour : Organisation du groupe roubaisien.

Tous les fonctionnaires y sont particulièrement invités.

A L'HIPPODROME-THEATRE

Dimanche prochain 21 courant, à 10 heures trois quarts, « Ma Tante d'Honfleur », l'extraordinaire succès des Variétés, sera donné avec Brasseur, dans le rôle de Charles Berthier qu'il a créé.

Échos des Sociétés

Amicale des Arts

Aujourd'hui, à 19 heures, au siège social, 130, rue des Arts : réunion très importante du comité. A l'ordre du jour : organisation de la fête du 21 juin ; équipes de tir pour Arras ; choix des délégués. Grand concours de tir d'été.

Les commissaires sont instamment priés d'être présents.

Fédération pour le Perfectionnement du Tir à l'Arme de Guerre à longue portée

Dimanche 21 juin, continuation du concours de repêchage.

Service : concours et tir de la section P toute la journée. Tir de la section X, numéros 5.071 à 5.140, de 14 heures à 18 heures.

Les résultats des concours sont affichés au stand.

Les tirs du 14 juin ayant été suspendus à 3 heures et demie, à cause de l'orage, les membres de la section O, qui n'ont pu, de ce fait, prendre part au concours de repêchage, sont autorisés à effectuer leur tir dimanche prochain.

TOURCOING

LES VOLEURS DE JAMBONS

Nous avons signalé hier les arrestations de deux repris de justice, Paul Delberghe et Julien Eloi, qui ont commis plusieurs vols de jambons chez des commerçants de notre ville. L'enquête ouverte par M. Meynier, commissaire de police du 2e arrondissement, a amené l'arrestation d'un troisième complice, Louis Colasat, 19 ans, tisserand, demeurant rue de Roncq, 88. Celui-ci a passé des aveux. Paul Delberghe est inculpé de vols, vagabondage spécial et outrage public à la pudeur.

Le trio a été conduit au parquet.

AMICALE SÉVIGNÉ

On nous prie d'annoncer que l'excursion à Pempelfort et Blankenberghe par train spécial aura lieu dimanche 5 juillet.

La matinée sera consacrée à la visite de la vieille cité flamande.

On dînera à Blankenberghe.

Retour à Tourcoing à 22 heures.

Chaque sociétaire recevra un programme détaillé.

AUTOUR DE LILLE

HAUBOURDIN

Exposition Canine du 28 Juin 1914. — Les Amateurs sont informés qu'à partir d'aujourd'hui, en raison du nombre d'exposants, les demandes ne seront plus reçues qu'accompagnées d'une somme de cinq francs, pour location de boxe.

Un noyé. — Mercredi, vers 8 heures un quart du matin, un cycliste de Lomme longeait le chemin de halage, quand à proximité du lieu dit « Bon Pêcheur », il aperçut un homme se débattant dans le Delle. Aussitôt il appela des bateliers voisins et secours fut porté au malheureux.

Déposé sur la berge, on lui donna les soins d'usage, mais tout fut inutile. La gendarmerie appelée a dressé procès-verbal et a relevé l'état civil de l'infortuné, qui se nomme Henri Jean-Baptiste Fourdrignier, né à Lille, le 9 avril 1862, fils des feus Jean-Baptiste-Charles-Joseph et Julie-Joséphine Carvion. Aucune indication concernant sa résidence n'a été trouvée. Le cadavre a été déposé à la Morgue.

COMINES

Une Fête. — La Société Philharmonique se prépare à fêter dignement le 199e anniversaire de la fondation. A cette occasion, la Ville de Comines organise un grand festival pour le dimanche 28 juin prochain, auquel de nombreuses et importantes Sociétés ont bien voulu répondre à son invitation.

Pour la bienvenue, lundi 29 juin : à 10 heures et demie, réunion de toutes les Sociétés de la Ville, pour la remise des médailles aux décorés. A 11 heures et demie, au Jardin Public, concert apéritif par les Sociétés : « La Cheraie » « La Concorde » et la Philharmonique.

A 1 heure et demie, dans la salle de la Mairie : Grand banquet offert à la Philharmonique et à ses anciens membres. A 5 heures et demie, tirage des primes et à 7 heures, grand concert au Jardin Public, avec le bienveillant concours des Sociétés « L'Harmonie Communale » et la « Grande Harmonie » de Comines (Belgique).

Si le temps veut bien se mettre de la partie, il est à présumer qu'il y aura foule à Comines pendant les deux journées.

Voici quelques notes biographiques sur la Société Philharmonique qui est probablement la plus ancienne de la Région du Nord.

D'après les documents extraits des archives de Comines, l'existence de cette Société serait, en effet, antérieure à 1630. (Ordonnance des Etats de Lille, datée de 1600. — Traité d'Utrecht du 26 juin 1715).

Les médailles conservées par la Société remontent à 1796. A cette époque, la Philharmonique était dirigée par M. Frotscure, clarinettiste qui, appelé à l'Armée en 1803, resta 16 ans plus tard officier de la Légion d'honneur.

Voici les principaux concours auxquels a pris part cette Société depuis plus d'un siècle : Lille, 1897 ; Ypres, 1907 ; Tourcoing, 1920 ; Roubaix, 1924 ; Ypres, 1932 ; Menin, 1936 ; Armentières, 1937 ; Hazebrouck, 1938 ; Dunkerque, 1939 ; Ballieul, 1924 ; Maubeuge, 1910 ; Warneton, 1910 ; Lille, 1855 ; Cambrai, 1862 ; Douai, 1866 ; Colombes, 1863 ; Denain, 1894 ; Saint-Quentin, 1897 ; Meudon, 1904.

Cette Société se compose actuellement de 95 exécutants et est classée en Division Supérieure.

ARMENTIERES

Grave accident. — Mercredi, vers 17 heures, une écolière de l'école de la rue de Lille, Lucienne Lickevoet âgée de 7 ans, demeurant à La Chapelle, hameau de l'Arbre, a été renversée par un camion-automobile, à l'angle de la rue de Lille et de la rue du Faubourg-de-Lille. Elle a eu le bras droit fracturé si gravement que l'amputation sera probablement nécessaire.

En simple police. — Il y avait foule à l'audience du jeudi matin et un service d'ordre, comprenant une brigade de gendarmerie et plusieurs agents avait été organisé.

M. René Theetten, président du groupe d'Action française, était poursuivi pour infraction à l'arrêté préfectoral du 16 février 1904 interdisant l'exhibition de drapeaux ou bannières autres que les drapeaux nationaux. Le ton de la défense provoqua à un moment une protestation du ministère public : M. Theetten fut condamné à deux amendes de 5 francs avec, si besoin en est, deux jours de contrainte par corps. Cinquante-trois Houplinois étaient poursuivis pour la même infraction.

Me Bataille qui les défend affirme que l'arrêté préfectoral n'a pas été inscrit sur le « registre « ad hoc » de la Mairie et qu'il n'a pas été publié.

L'affaire est mise en délibéré.

Oscar Lamoot, tisseur à Houplines, âgé de 18 ans, a participé à une manifestation catholique. On l'accuse d'avoir frappé un cabaretier ; il prétend que c'était pour défendre un insigne qu'on voulait lui enlever : deux francs d'amende.

Les grèves. — Vingt-deux bâcleuses de la filature au coton Denaette frères, s'étaient mises en grève, jeudi, à 6 heures, réclamant 1 franc d'augmentation par semaine. Elles ont repris le travail sur les conseils de leur directeur.

Chez Prouvost et Cie, 50 fileuses en chômage forcé par la grève des démontenses, réclament maintenant 1 franc d'augmentation de salaire par semaine.

Chez Lourme et Doliet le chômage est complet par suite de la grève de 25 démontenses.

Accident de travail. — Le 17 juin, chez M. Dufour-Deren, fabricant de toiles, la nommé Leroy Louis, 23 ans, Tisseur, demeurant rue du Pont-de-Beauvais, a eu la première phalange du médius gauche fracturée par un coup de navette.

Un traitement de cinq semaines lui a été donné par le docteur Chocquet.

WATTRELOS

Nouvelles du Maroc. — Nous avons annoncé que le jeune Georges Duvillers avait été blessé le 13 juin dans un combat au Maroc. Un télégramme parvenu à Wattrelos hier annonce que le blessé a été évacué sur le camp de Béni M'Gare.

TEMPLEUVE

Une belle épreuve pédestre. — Nous avons déjà annoncé la superbe « marche-épreuve » qui sera disputée, dimanche prochain, à Templeuve. Nous croyons bien faire en donnant ici l'itinéraire et l'horaire de cette compétition, qui, certes, attirera de nombreux spectateurs :

Départ de Lille, à 3 heures, par la Porte de Douai, Fâches, Lesquin, Avelin, Pont-à-Marcq, Cappelle, « La Croisette », Templeuve ; contrôle chez M. Rivart, « Hôtel des Voyageurs », vers 4 heures un quart, retour par Frelin, Lesquin et la Porte-Douai — Arrivée, par la Commission et les membres de l'U. S. T., qui organisera un service d'ordre.

WILLEMS

Mort subite. — M. veuve Delecroix, 75 ans, est tombée morte chez elle d'embolie au cœur. Le docteur Lamotte a fait les constatations d'usage.

CYSOING

Au Conseil municipal. — Ce n'est pas au mardi 23, mais au mardi 16 que le Conseil municipal s'était ajourné pour en finir avec la session budgétaire. M. Delepoulle présidait. Son compte administratif pour 1913 accuse 40.059 fr. 54 de recettes et 40.151 fr. 10 de dépenses. Le budget additionnel de 1914 porte en recettes 2.929 fr. 26 et en dépenses 2.927 fr. 80. Le budget primitif de 1915 porte en recettes 32.650 fr. 90 et en dépenses 32.549 fr. 75. Le Conseil eut la proposition du Maire décide la réfection des trottoirs de la commune. A bois clos viennent enfin les affaires d'assistance.

GENECH

Funérailles. — Lundi à 3 heures, ont eu lieu les funérailles civiles de M. Conia Alphonse, employé des douanes, fils de M. Conia Napoléon, conseiller municipal.

Une foule considérable avait tenu à conduire à sa dernière demeure ce brave garçon, et employé modèle.

Nous avons remarqué parmi la nombreuse assistance : M. Dubied, député ; MM. Pontoise, capitaine et Frognet, lieutenant des douanes ; MM. Desmons, agent voyer ; le docteur Tison, de Templeuve ; Dumont, secrétaire de Mairie à Nomain ; Becker, chef de gare en retraite à Cysoing ; Beyart, adjoint au maire de Touffiers ; Dewez et Couillet, chefs cantonniers, à Cysoing ; Delebassée Cariste, maire de Genech et tous les conseillers municipaux, ainsi qu'un très grand nombre d'amis, qui avaient voulu donner à la famille, cette marque particulière d'estime.

Pendant tout le parcours, la Musique Municipale de Genech, joua plusieurs marches funèbre sous l'habile direction de son chef, M. Lowye.

Au cimetière, trois discours furent prononcés sur la tombe du défunt et produisirent une profonde impression dans l'assistance.

NORD

DOUAI

Un fou s'évade à l'hôpital général. — Jeudi matin, vers 9 heures, un pauvre d'esprit en observation à l'hôpital général, Jean-Baptiste B..., profitant de la visite du docteur s'enfuit à travers les couloirs, vêtu seulement d'un pantalon et d'une chemise, et par une porte de service laissée ouverte pour des ouvriers, gagna la rue Civelle et disparut.

La police, avertie par téléphone, se mit en campagne, découvrit le fugitif caché dans le grenier d'une maison en reconstruction rue Victor-Hugo et le capture après une lutte assez vive.

Jean-Baptiste B... a réintégré son cabanon et sera, désormais, l'objet d'une étroite surveillance.

A l'Hôtel-Dieu. — On a amené à l'Hôtel-Dieu les ouvriers mineurs Isidore Baudnin et Amir Boudjena qui, au cours de leur travail à la fosse Dechy des mines d'Aniche, avaient été surpris par un éboulement.

Une blessure évaluant 4 jours de soins a été relevée chez Dupas, le premier avait une jambe écrasée et le second portait des multiples contusions sur tout le corps.

DORIGNIES

Une plaisanterie. — M. Léon Blondel, cabaretier, a porté plainte contre René Bussent, manœuvre, son locataire, qui entraînait son pensionnaire appartenant aux sieur Bussent qui habitait la même chambre que lui.

ESQUERCHIN

Un violent. — La gendarmerie a verbalisé contre le journalier Jules Petit, 29 ans, qui, étant ivre, a tiré un couteau de cuisine valant 25 francs, chez Mme Dumbieux, sa sœur.

LAMBRES

Mordu par un chien. — Un chien attaché à la poussette du tricotier de café Lucien Pavy, demeurant 3, rue des Vierges, à Douai, ayant voulu mordre une fillette de 3 ans qui se trouvait sur le trottoir, le père de l'enfant, M. Louis Sicquot, âgé de 48 ans, chauffeur et cabaretier, voulut l'en empêcher, mais le chien le mordit cruellement au bras droit.

La gendarmerie, avisée, a ouvert une enquête.

ORCHIES

Une rue François-Herbo. — Le Conseil Municipal d'Orchies vient de prendre une décision dont se réjouiront tous les Orchésiens, qui aiment leur pays et sont reconnaissants à ceux qui savent se dévouer pour lui.

Sur la proposition de M. Louis Canwein, conseiller municipal, le nom de la rue François-Herbo sera donné à l'une des rues de la Ville.

Voici à ce sujet un extrait du compte rendu de la délibération au cours de laquelle, cette décision a été prise :

« M. le Maire rappelle au Conseil que dans la précédente réunion, l'assemblée a été saisie d'une proposition tendant à donner le nom de « François Herbo », à l'une des rues de la Ville.

« Il déclare qu'il est personnellement heureux de cette proposition, dont la réalisation laissera dans la mémoire des Orchésiens le souvenir d'un homme de bien, dont le dévouement pour sa ville natale a été considérable.

« Il n'est pas nécessaire, dit-il, de rappeler en détail les services rendus à la Cité, par M. Herbo, ils sont encore dans la mémoire de tous.

« Pendant plus de 40 ans, il lui a consacré un dévouement de tous les instants. Administrateur scrupuleux et clairvoyant, il a fait beaucoup pour la ville d'Orchies, qui lui doit autre chose qu'un bunat souvenir.

« M. le Maire demande au Conseil de se prononcer d'abord sur la proposition de donner le nom de « François Herbo » à l'une des rues d'Orchies. Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

« M. le Maire prie ensuite l'Assemblée de vouloir bien désigner la rue qui devra porter la dénomination de rue François-Herbo.

« Après qu'il a été discuté aux différentes propositions non acceptées par le Conseil, M. L'Herminé, maire, propose que la désignation dont il s'agit soit donnée à la partie du faubourg, commençant, d'un côté à l'origine de la rue du Tintenet, jusqu'au chemin d'intérêt commun numéro 36 (pavé de Landas), de l'autre côté : depuis la rue des Jardins, jusqu'au chemin rural reconnu numéro 9, dit de la Caserne des Douanes. La portion de la Route Départementale numéro 3, comprise entre le pavé de Landas et la limite du territoire (Pont d'Orchies), conserverait la désignation de Faubourg de Tournai.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

MARCHIENNES

Une fête d'aviation. — La Ville de Marchiennes organise pour le dimanche 21 juin une grande fête d'aviation.

A cette occasion, elle n'obtenu le concours assuré du célèbre aviateur Moineau, dont la réputation n'est plus à faire.

Cet audacieux pilote du biplan Bréguet arrivera par la voie des airs, et atterrira vers 2 heures et demie, près de l'Hospice.

Puis ensuite, accompagné de passagers, il exécutera plusieurs vols au-dessus de la ville, afin de prouver sa maîtrise de l'air.

L'Harmonie Municipale et des Sapeurs-Pompiers prêtera son concours à la fête et donnera un concert à l'arrivée de l'aviateur sur le terrain d'atterrissage.

Aussitôt son arrivée, l'appareil pourra être visité moyennant un droit d'entrée de 50 centimes.

VALENCIENNES

Un match d'aviation. — Dimanche 21 et lundi 22 juin, à 3 heures de l'après-midi, sur l'Aérodrome de Valenciennes, grand match de haute Ecole Aérienne, entre Chemet (monoplan) et Simon (biplan). Tentative de record local de hauteur par cee deux aviateurs et par l'aviateur Noël (biplan). Chuta dans le vide de 1.000 mètres de hauteur par l'aviateur Mélin. Places à 3 francs et à 1 franc.

SAULTAIN

Le Festival. — Les sociétés musicales de Artres, Aulnoy, Marly, Onnaing (fanfare et chorale), Saint Saulve, Wargnies, le Petit Jenlain, Sebourg, Estreux, Curgies (Cor Club, fanfare, chorale) et Préseau (harmonie), ont donné leur adhésion au concert festival qui aura lieu le dimanche 21 juin. A 3 heures, réception à la Mairie ; à 4 heures précises, rassemblement des Sociétés pour l'ouverture du concert.

Nous croyons savoir qu'à l'occasion de cette fête musicale, le kiosque sera éclairé à l'électricité.

AVESNES

UN SANS-CULOTTE à Monceau-Saint-Waast

Il ne s'agit pas ici d'un sans-culotte de l'époque révolutionnaire ; ces hommes farouches n'allaient point par les voies publiques sans avoir autour des reins et des cuisses un vêtement leur emboîtant tout ce qui l'on peut avoir au-dessous de celles-ci et en dessous de ceux-là. Nous ne faisons pas en ce moment d'histoire rétrospective ; nous narrons tout simplement une aventure extraordinaire arrivée l'un de ces derniers jours à un beau jeune homme de Sassegnies qui n'aurait jamais cru qu'il put en arriver une pareille à quelqu'un à Monceau-Saint-Waast.

Or donc lundi matin, aux premières lueurs de l'aube, M. Carion Camille — ce n'est pas lui le jeune homme en question — M. Carion Camille, dis-je, qui n'est pas de Sassegnies, mais de Monceau-Saint-Waast, et qui assistait au réveil des alouettes, au chemin de Level, en face de sa propriété, vit tout à coup apparaître devant lui, cheminant piteusement, un homme dont la tenue est scandalisée même un sapeur ou un zouave. Cet homme-là était endimanché dans la partie supérieure du corps, jusqu'au nombril, mais dans la partie inférieure, à partir de ce point central, il n'avait plus pour tout couvrir la peau que deux pans blancs flottants, tout plus long que derrière, d'ailleurs plus courts que de devant.

M. Carion, stupéfait, se demande un instant s'abord s'il n'avait pas la berlue, puis s'il n'était pas devant lui un somnambule. Mais bientôt l'homme s'adresse à lui, il le reconnaît.

« Prête-moi vite un pantalon », lui dit l'arrivant.

C'était le petit Théodule, Théodule Geoffroy, âgé de dix-neuf ans, journalier à Sassegnies.

« Vite, vite ! » dit-il, « vite-moi un pantalon, ma veste dénie quelconque ; je te rendrai cela après ».

M. Carion ne pouvait faire autrement que de prêter à Théodule le service qu'il lui demandait ; n'importe qui ne laisserait un homme aller par les rues dans une tenue aussi ridicule et aussi outrageante pour la morale. Il lui prêta un pantalon ; il lui prêta même aussi des pantoufles, ce qui était moins indispensable.

Alors Théodule Geoffroy raconte ses déboires.

Ah s'il n'avait fait que débiter !

Mais n'anticipons pas.

La veille au soir, il avait dit à sa maman : « Maman, je m'en vais à la ducasse de Monceau-Saint-Waast. »

— Va-y, Théodule », avait répondu la maman.

Et Théodule était parti.

A la ducasse, naturellement, il but quelques chopes. Puis il alla au bal et il dansa, non sans boire encore quelquefois, comme on boit quand on danse, c'est-à-dire assez copieusement. Puis, vers onze heures du soir, il en était assez assez de toutes les leçons. Il n'avait plus soif, au contraire, et il tombait de fatigue. Il alla s'asseoir sur une pierre, à très faible distance de la Mairie, et là il s'oublia dans les enveloppements d'un sommeil lourd et profond.

Il se réveilla tout drôle quelques heures après. Sans trop savoir pourquoi ni comment, il avait froid aux jambes ; ses pieds lui donnaient la sensation d'un contact bien désagréable. Il se tâta les genoux et les trouva nus. Cela lui semble étrange ; il crut qu'il rêvait. Pourtant non, car il reconnut la pierre sur laquelle il s'était affalé, en même temps qu'il recueillait facilement tous ses souvenirs. Il porta la main à son gousset et ne trouva plus sa montre ; la poche où il avait mis son portemonnaie, hélas, était une poche de pantalon, et le pantalon... où était-il ? il n'en put rien savoir. « Je avais seulement », ad-il dit ensuite, « que je n'étais plus dédans. »

Ainsi, il s'était réveillé sans culotte, sans chaussures ; son portemonnaie lui avait été enlevé, sa montre aussi, une belle montre en argent.

« Et qu'est-ce qu'il y avait dans ton portemonnaie ? », lui demanda M. Carion.

« Sept ou huit francs. »

— De sorte que le voilà sans fonds ; tu n'a même plus ton fond de culotte ».

L'intervention de M. Carion délivrait Théodule d'une véritable angoisse. Car il se demandait ce qui allait lui arriver s'il était obligé d'aller jusqu'à Sassegnies en passant par Leval, à pons volants.

Que de racontars à redouter.

Les chiens même lui eussent aboyé... aux « drapiaux ».

Rentré chez lui, Théodule n'eut point de repos. Qu'allait dire sa maman en le voyant rentrer sans sa belle culotte, sans ses bottines fines, sans sa montre en argent, sans le sou, alors qu'il était parti si pimpant, si cossu ?

La maman fut furieuse. Elle contraignit Théodule à aller se plaindre aux gendarmes de Berlaimont. Théodule ne voulait point y aller. Il y alla tout de même, car on ne peut pas faire autrement, a-t-on dit, quand on a « a maman, mais il y alla, malgré lui, marchant lentement.

Il lui a été impossible de donner aux gendarmes aucun renseignement de nature à faciliter une enquête ; il ignorait même le numéro de sa maison. Mais il eût pu donner, eût pu au moins on eût pu prendre — on pouvait lui prendre encore en, même à la gendarmerie — la mesure de sa culotte.

DIMONT

Un cheval égorgé dans une pâture

M. Léon Boulenger, marchand de bestiaux à Beugnies, avait mis deux chevaux en pâture dans une prairie à Dimont.

Hier matin, en pénétrant dans la pâture, il constata que l'une des bêtes ne donnait plus signe de vie ; elle avait eu le cou tranché pendant la nuit.

La gendarmerie recherche l'auteur de cet acte de brutalité.

Le préjudice causé à M. Boulenger est de 300 francs.

CERFONTAINE

Une jeune fille attaquée sur la route

La jeune D..., âgée de 15 ans, se rendait hier matin à la glacerie de Boussois.

Elle suivait la route de Recquignies, lorsqu'à 500 mètres de chez elle, elle fut abordée par un individu qui lui demande le chemin de Ferrière-la-Petite, s'éloigna, puis revint, et cette fois, terrassa la jeune fille et se livra sur elle à des attouchements obscènes.

La jeune D..., dont les parents ont porté plainte, a pu fournir un signalement de son agresseur, qu'elle pense être étranger au pays.

FEIGNIES

La brutalité de quatre Flamands. — M. Lebrun, brasseur à Maubeuge, a porté plainte contre quatre Flamands, que la gendarmerie recherche.

Ces quatre individus, sans raison aucune, ont démoli une fenêtre d'une maison lui appartenant à Feignies.

NEUF-MESNIL

Un homme grièvement brûlé

Imprudence d'enfants

M. Edouard Adiasse, 34 ans, journalier, avait travaillé toute la nuit à l'usine Senelle, de Sous-le-Bois, qui l'emploie actuellement.

Fatigué, il s'était endormi le matin sur une chaise, près du poêle, chez M. Gosset-Gibbert, à Neuf-Mesnil, où il prend pension.

Vers neuf heures, les enfants de la maison vinrent jouer autour du poêle et, dans leur mouvement, renversèrent une marmite d'eau bouillante qui chauffait.

Le liquide se répandit sur le dormeur qui fut grièvement brûlé au bras et à la cuisse gauches.

Sur avis du docteur Vendenbusch, M. Adiasse a été admis jeudi matin à l'hôpital de Maubeuge.

LE QUESNOY

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen Henri Rousse, compositeur, chef de musique, officier de l'Instruction publique, vient d'avoir une de ses œuvres choisie par le Comité artistique du Grand Concours Internationale de Dieppe, pour être imposée aux Harmonies de 1re Division, 1re Section.

Un de ses chœurs vient aussi d'être imposé aux sociétés chorales, pour le concours de Créteil.

D'autre part, la Commission administrative et artistique de Lille vient de la nommer, à titre d'étranger, membre du Jury, pour les premiers et le Concours du Conservatoire de Lille.

La Société Nationale, déclarée d'utilité publique, vient de lui décerner la médaille d'honneur pour son dévouement aux œuvres sociales.

HAZEBROUCK

TERDEGHEM

Ecole de garçons. — Les élèves Bernard Jérôme, Rouffleurs Marcellin, Lieffroot Andrée et Dewaele Maurice ont passé avec succès l'examen du certificat d'études primaires devant la commission siégeant à Hazebrouck.

Lagrondt Adrien et Dewaele Maurice ont obtenu ex aequo le prix départemental. Nos félicitations aux jeunes lauréats.

DUNKERQUE

Acte stupide. — Plusieurs internes se rendant route de Bourbourg ont eu leurs vitres brisées par des inconnus. La compagnie du gaz déposa une plainte contre inconnu. Alors deux hommes se présentèrent au bureau de l'ingénieur pour que l'affaire ne continue pas. On leur répondit par un refus. Les auteurs de cet acte stupide seront poursuivis : ce sont les nommés Auguste P..., Raphaël L... et René L...

Bris de clôture. — Hier soir, le nommé Martin Aaplind, marin à bord du vapeur suédois « Robb » était complètement ivre. Il se présenta dans cet état chez Mme Schaeffer, débitante, quai des Hollandais. Elle lui refusa à boire ; le marin devenu furieux brisa un grand carreau.

Les agents mandés emmenèrent l'ivrogne au poste. Il sera poursuivi pour ivresse et bris de clôture.

Le photographe ambulant. — La nommé Delosen Louis, 34 ans, photographe ambulant, avait fait admettre comme pensionnaire dans une maison de tolérance sa maîtresse, Carlas Julie, âgée de 30 ans, fille coumise. Pour ce fait, Delosen reçut 20 francs du propriétaire de la maison.

Hier soir la fille Carlas quitta sa pension et rejoignit son ami ; ils s'en furent habiter la rue du Lion-d'Or. Le propriétaire porte plainte contre sa pensionnaire envolée. La gérante se livra à une enquête et ce matin Delosen et sa maîtresse furent arrêtés et écroués.

Delosen sera poursuivi pour vagabondage spécial et pour escroquerie. La fille Carlas, sous le coup d'un mandat d'arrêt du Parquet de Montpellier pour vol, sera également poursuivie pour les faits reprochés à Delosen.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

La Fédération des Amicales à Versailles. — Le voyage organisé par la Fédération des Amicales du Bassin houiller, que préside M. Regnier, inspecteur primaire, a obtenu un succès qui dépasse toutes les espérances. Le dimanche 5 juillet, trois trains spéciaux emporteront à Versailles 3.200 excursionnistes.

LENS

Pour l'Aviation Militaire. — Une grande soirée de gala, sera donnée à l'Alcazar le dimanche 28 courant par l'Union des Artistes Français pour l'Aviation Militaire.

Nous reviendrons sous peu sur cette belle manifestation d'art qui groupera autour d'elle une élite d'artistes tels que Lens, on peut le dire, n'en eura jamais connus.

HENIN-LIETARD

Pharmacie de service dimanche 21 juin. — Monsieur Wagon, Petite-Place.

Trouvaille. — M. le Parcepleur a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Mariage. — Hier, à la Mairie et à l'église d'Hénin-Liétard, ont eu lieu les cérémonies civiles et religieuses du mariage entre M. Maurice Richart, publiciste, fils de M. Alfred Richart, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Fédération des Sociétés musicales de la région du Nord, et de Mme Richart née Letombe, avec Mlle Adrienne Duranel, fille de M. Léon Duranel, brasseur, conseiller municipal, et de Mme Duranel née Théry.

Les témoins étaient pour l'époux M. Emile Ferré, rédacteur en chef du « Grand Echo du Nord et du Pas-de-Calais », chevalier de la Légion d'honneur, et M. Emile Beun, docteur en médecine à Armentières, beau-frère de l'époux.

Et pour l'épouse Mme Hache-Théry à La Madeleine-lez-Lille, et François Duranel, propriétaire, ex-conseiller municipal, grand-oncle de l'épouse.

M. Louis Duranel, fils de ce dernier, conseiller municipal, officier de l'état civil suppléant, cousin de l'épouse, a procédé au mariage civil des jeunes gens et en cette circonstance heureuse prononcé une allocution très spirituelle.

BOULOGNE

CALAIS

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 7 h. 30, sous la présidence de M. Morieux, maire. 29 conseillers étaient présents. Ils avaient les 64 questions portées à l'ordre du jour en 4e vitesse. Comme questions intéressantes citons une diminution de 25 % sur les subventions accordées aux sociétés locales et la fusion de la saison théâtrale de Pâques avec la saison d'hiver. Au lieu de 12 représentations d'opéra, il n'y en aura plus que 5. Rien d'autre à signaler dans le fatras des questions soumises aux conseillers.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 17 juin

Collision entre tramway et automobile

La 18 octobre dernier, vers 10 heures du matin, à l'intersection des rues Esquermoise et Royale à Lille, une collision se produisait entre un car X. conduit par le wattman Smagghe, venant de la Grand'Place, et une automobile se dirigeant en sens inverse et pilotée par Aristide Rubline, chauffeur au service de M. Saint-Léger André, domicilié rue Royale à Lille.

Un procès-verbal pour obstruction de la voie des tramways fut sur-le-champ dressé à la charge du chauffeur à qui il était reproché d'avoir engagé la voie à l'approche du tramway et d'avoir ainsi, par cette faute, rendu inévitable le choc qui s'ensuivit. Un second fait était relevé à la charge de Rubline, celui de s'être refusé à dégager la voie après la collision.

Traduit en simple police, ce chauffeur fut condamné pour chacune de ces contraventions à 2 francs d'amende et 10 francs de dommages intérêts envers la Compagnie des tramways.

Rubline et son patron M. Saint-Léger avaient frappé d'appel ce jugement, estimant que cette décision relevant une faute à la charge de Rubline, était de nature à compromettre la demande en paiement de dommages intérêts portée par M. Saint-Léger devant la juridiction commerciale.

A l'audience d'hier, après plaidoirie de Me Delesner qui demandait la réformation du jugement de simple police et de Me Ch. de Lauwereyns, qui en demandait la confirmation pure et simple, le Tribunal a maintenu la décision frappée d'appel et condamné définitivement Rubline aux dépens, déclarant son patron civilement responsable.

Entre frères espagnols

Samedi dernier, vers 5 heures du matin, les frères Théodore, Lucien et Charles Salas, d'origine d'espagnole, menaient grand tapage dans le cabaret Duhem, rue de Tournai, à Lille, essayant même de briser les vitres de cet établissement.

Les agents Capelier et Mesdagh, de service dans les parages, intervinrent pour séparer les perturbateurs. Ceux-ci accueillirent les agents de l'autorité par des menaces qu'ils préférèrent armés de couteau à cran d'arrêt et de pied de chaise. Ces deux agents aidés de leur collègue Blauwart et du préposé d'octroi Desruelles, parvinrent néanmoins à appréhender les trois Espagnols.

Théodore et Lucien ont été condamnés à 15 jours de prison, Charles à 1 mois de la même peine.

L'acte d'un forcené

Lundi dernier, vers midi, le nommé Paul Delcourt, 29 ans, 148 bis boulevard Victor-Hugo à Lille, déambulait à demi ivre dans la rue des Postes. Arrivé à hauteur de l'établissement de M. Labaye Romain, boucher dans cette rue, il saisit quelques morceaux de viande exposés à l'étal de ce commerçant et les jeta dans la direction des passants. Appréhendé par les agents Mulliez et Lemaire il malmena fortement ceux-ci.

2 mois de prison et 5 francs d'amende ont été infligés à ce forcené.

Rixe de cabaret

Au cabaret Mahieu, à Marcq-en-Barœul, deux consommateurs se prenaient de querelle ces jours derniers. L'un d'eux, Georges Leman, 27 ans, saisit une fourche et en porta plusieurs coups à son adversaire, Albert Barbieux, 28 ans, cimentier à Wattrelos. Le Tribunal a rondamné ce violent personnage à 2 mois de prison et 5 francs d'amende.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Séant à Saint-Omer

L'affaire de la Banque le « Crédit Commercial » de Saint-Pol

Cette affaire a occupé deux audiences.

La première qui a eu lieu mercredi a été consacrée à l'audition des 87 témoins.

Jeudi ont eu lieu le réquisitoire et les plaidoiries (87 questions).

Le jury a rapporté un verdict mitigé par des circonstances atténuantes.

Podevin est condamné à six mois de prison et 25 francs d'amende.

Wendling est condamné à quinze mois et 25 francs d'amende.

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Mario Maurice, rue du Port, 85 — Nesse Jeanne, rue Fontenoy, 62 — Landuyt Arthur, rue Deschodt, 10 — Wyart André, rue Faubourg de Béthune, 10 — Botte Anne-Marie, rue Lafontaine, 45 — Vinial Paul, rue Malus, 14 — Kestelyn Léon, rue Baudin, cité Debouck, 8 — Depuis Germaine, rue d'Arras, 41 — Crombez Yvonne et Geneviève, rue Léonard-Danel, 55 — Mir Louisa, rue Baudin, 12 — Saingue Denise, rue Rivoli, 84 — Danneels Julienne, rue de Seclin, 32.

Décès. — Chevalier Edmond, 64 ans 5 mois, veuf de Marie Paules, boulevard Montebello, 57 — Gevaert Lydie, 17 ans 5 mois, rue Faraday, 30 — Maertens Emérance, 46 ans, épouse de Louis Macquar, rue Rogations, cité Thullier, 6 — Desfarde Raphaël, 29 ans et demi, célibataire, rue d'Italy, 29 — Allard Hortense, 24 ans et demi, épouse de Adolphe Erchart, rue Ronchin, 72 — Forsemer Georges, 3 ans 4 mois, rue Ben de Wedde, 16 — Lejeune Amélie, 80 ans et demi, célibataire, quai Basse-Deûle, 104 — Vanderhagen Louis, 7 mois, rue Jolliers, 88 — Sieuw Désiré, 53 ans, époux de Hortense Debemmeuw, rue Adolphe, 14.

ROUBAIX

Naissances. — Marguerite Hespel, avenue Julien Lagache — Jeanne Herman, rue Claude-Lorrain, 95 — Raymond Lerouge, boulevard de Metz, 47 — Marcel Janssens, rue de Cohem, maisons Lebrun — Gaston Chastry, rue de la Perche, 46 — Ernest Poteau, rue Sainte-Elisabeth, 42 — Germaine Liagre, rue de Mouveaux, cour Frère, 49 — Zélie Foulon, rue Hoche, 1 — Charles D'hont, rue Pierre de Roubaix, 119.

Décès. — Cyrille Frémy, 32 ans, soldat au 110e régiment d'infanterie, rue Saint-Jean, 96 — Anna Ferdinande, 1 an, rue d'Antoing, 31.

TOURCOING

Naissances. — Solange Varhaeghe, rue du Soudan, 25 — Michel Liagre, rue Houchard, 80 — Jeanne Grosjean, rue de l'Epine, 64.

Décès. — Jules Flipo, 85 ans, sans profession, rue du Tilleul, 31 — Joseph Debreyer, 46 ans, salleur, rue de Nantes, 173 — Marcel Cognez, 17 jours, rue Jeanne-d'Arc, 85 — Marie Dessavages, 60 ans, sans profession, rue d'Havré, 9 — Désiré Leclercq, 69 ans, sans profession, rue Saint-Pierre, 35.

Programme des Spectacles

OMNIA PATHE. — «Néron et Agrippine». Ce soir, dernière représentation de Nick Winter et l'Homme au Masque.

Demain samedi, première de « Néron et Agrippine », le fameux film qui a coûté un million. Rien ne peut être comparé à cette inimaginable reconstitution de la Rome impériale, la Rome des Césars, la Rome des jeux sanguinaires. C'est une merveille de mise en scène.

**T. I. I. Cinéma gratis aux Galeries Lilloises.